

Annexe - Les règles de port du masque dans les lieux collectifs clos et procédures

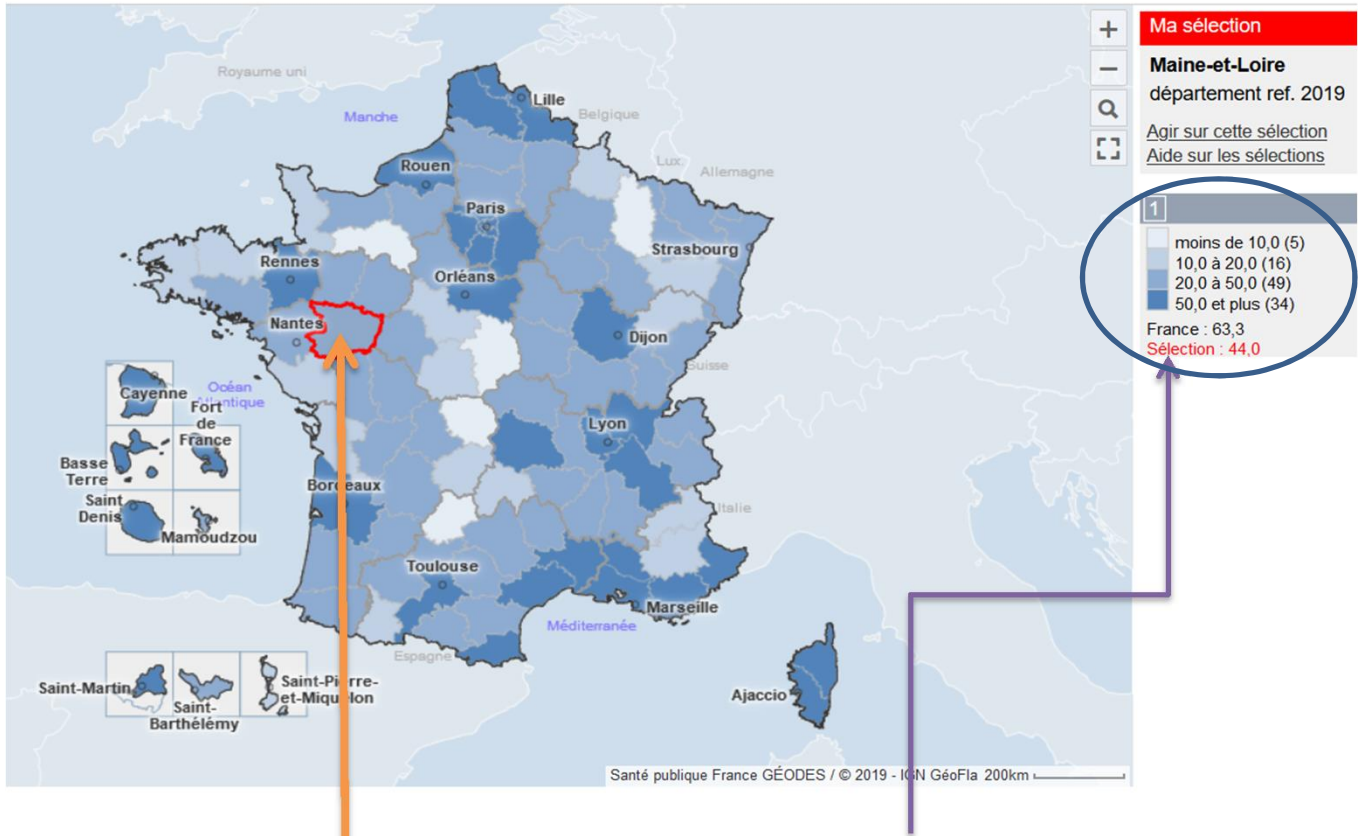
Stratégie / Mesures de prévention	Réduction du risque de transmission				
	++++ Référence état Urgence	+++ 1 50	++ 2 11 et 50	+ 3 -11	- 4 ≠ 0
Base de calcul					
Distance physique d'au moins 1 mètre	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
Port d'un masque	Systematique	Intermittent			
Ventilation/aération fonctionnelle et efficace [critère 1]	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
Existence d'une extraction d'air haute fonctionnelle et proportionnelle au volume et à la fréquentation de la pièce [critère 2]	Oui	Oui	Oui	Non	Non
Grand volume dans l'espace de travail [critère 3]	Oui	Oui	Oui	Non	Non
Existence d'écran de protection (ex: vitres ou plexiglas, ...) entre les postes de travail [critère 4]	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
Mise à disposition de visières pour les salariés [critère 5]	Non sauf en complément du masque [critère 5]	Oui	Non	Non	Non
Nombre de personnes réduits permettant d'éviter une forte densité de personnes dans l'espace de travail (au moins 4m2) [critère 6]	Oui	Oui	Non	Non	Non
Politique sanitaire avec référent Covid-19 et capacité à l'auto-éviction en cas de symptômes (ou capacité rapide de dépistage) [critère 7]	Oui	Oui	Oui	Oui	Non

Clé de lecture : Pour un département avec un taux d'Incidence entre 11 et 50 pour 100000 [niveau 2 du présent tableau], l'entreprise pourra définir une organisation où il est possible d'enlever le masque de façon onctuelle au cours de la journée et dans certaines situations particulières de travail. Elle devra respecter les critères 1, 2, 3, 4 5 et 7.

lw-Pure

↵ Date de % du 28/08 au 03/09

» 2020-08-28-2020-09-03 ▼



Choisir son département

Indice France

63,3

Le département choisi

44

Reporter ce chiffre dans le tableau base calcul

[Lien Internet](#)

<https://geodes.santepubliquefrance>